

## Débardage sur la prairie d'un voisin

*Mon voisin veut sortir ses peupliers coupés en passant sur ma prairie. Il l'a déjà fait par le passé mais n'a jamais remis mon pré en état. Puis-je l'en empêcher? (M. D. de Mosnes - Indre-et-Loire)*

**NON** si sa parcelle est enclavée et qu'il bénéficie d'un droit de passage. Mais cela ne l'autorise pas à dégrader votre terrain.

Les bonnes relations de voisinage impliquent qu'il vous prévienne de cette coupe et de la nécessité de traverser votre prairie. Il doit aussi vous demander à quelle(s) **condition(s)** vous lui accordez le passage.

Si les bois sont vendus bord de route, la situation est plus simple car ils appartiennent au propriétaire de la peupleraie. C'est donc à lui qu'il faut demander de :

- Faire un **état des lieux** contradictoire avant et après exploitation,
- Et/ou verser une **caution** par chèque qui vous permettra de réparer la prairie si besoin (coût des façons, des semences...). Évidemment elle est restituée en l'absence de dégâts significatifs.

Francis Barbotin - CRPF Pays de la Loire © CNPF



*Les conditions de débardage sur un terrain voisin doivent être prévues avant coupe.*

S'ils sont vendus sur pied, la remise en état de terrains de tiers n'incombe pas au propriétaire de la parcelle coupée. Ce dernier doit donc stipuler ces conditions au **cahier des charges de la vente**, qui ne vise pas seulement la coupe des peupliers mais aussi l'itinéraire de débardage.

N.B. : Si la prairie est louée à un agriculteur, ce dernier est fondé à vous réclamer une compensation en cas de dommages pour perte de revenu pendant que vous-même perdez une partie de votre fermage.

Pour conclure: les propriétaires forestiers doivent s'efforcer de ne **pas être tributaires** de voisins pour débarder et stocker les bois. En particulier lors de succession ou partage de propriété, veillez à réserver **un accès indépendant** à la forêt si celle-ci n'en bénéficie pas ou saisir toute opportunité d'acheter une partie de parcelle pour disposer d'un tel accès attaché à la forêt.

*Antoine de LAURISTON  
Ingénieur au CRPF*